

Fiche 3.1. Aménagement du territoire et occupation du sol

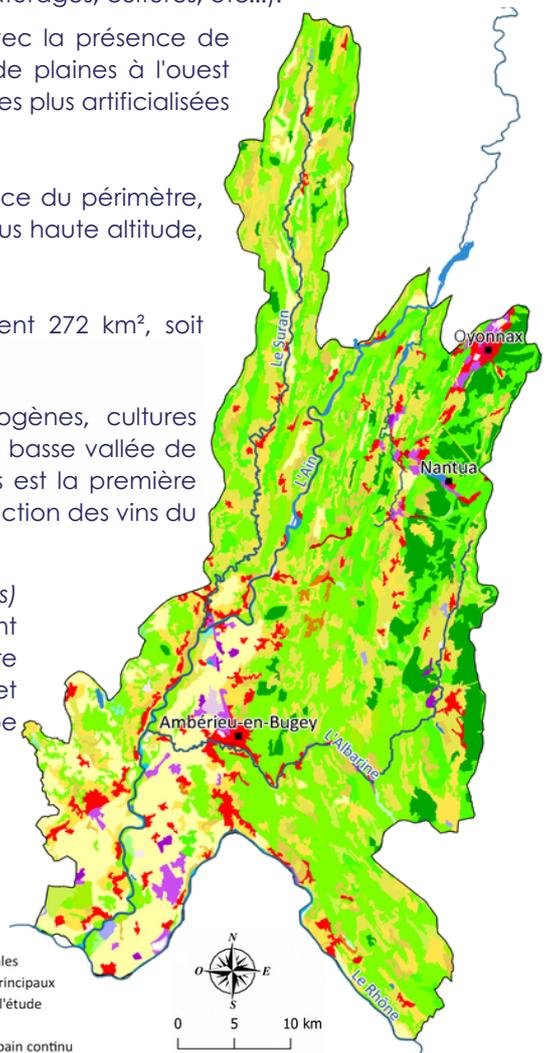
Le lien entre aménagement du territoire et la gestion des ressources en eau est très étroit ; **le type d'occupation des sols peut avoir un impact significatif sur les milieux aquatiques et les masses d'eau** à la fois sur un plan quantitatif et qualitatif : perte de terres agricoles, imperméabilisation des surfaces, augmentation des risques d'inondation, destruction et cloisonnement des espaces naturels, accélération des transferts de flux de polluants, ...

Caractéristiques de l'occupation du sol

Le bassin versant de l'Ain aval et de ses affluents est un territoire rural : l'occupation du sol (Corine Land Cover, 2018) est majoritairement constituée de surfaces naturelles (forêts, pelouses, pâturages, cultures, etc...).

Le territoire est caractérisé par une grande diversité des paysages avec la présence de zones montagneuses (Massifs du Jura et du Bugey) sur la partie est, de plaines à l'ouest (plaine de la Bresse, plaine de l'Ain) et du plateau de la Dombes, de zones plus artificialisées dans la partie sud, en lien avec l'influence de l'aire urbaine de Lyon.

- **Les forêts** (feuillus, conifères, mélangés) occupent 47,3 % de la surface du périmètre, soit près de 850 km². Les forêts de conifères sont omniprésentes en plus haute altitude, sur les sous-bassins de l'Albarine et de Lange-Oignin.
- **Les prairies et autres surfaces en herbe à usage agricole** occupent 272 km², soit environ 15 %. Elles sont réparties sur l'ensemble du périmètre.
- **Les surfaces cultivées** (terres arables et zones agricoles hétérogènes, cultures permanentes) s'étendent sur 453 km², soit 25 % du territoire. Dans la basse vallée de l'Ain, il s'agit principalement de zones de grandes cultures. Le maïs est la première céréale cultivée. Des secteurs de vignes sont identifiés pour la production des vins du Bugey.
- **Les territoires artificialisés** (i.e. zones urbanisées et industrielles) représentent moins de 7 % du territoire (moins de 120 km²) et sont concentrés principalement autour des principaux bourgs du territoire (Ambérieu en Bugey, Oyonnax, ...), sur les sous-bassins de l'Ain aval et de Lange-Oignin. Le tissu urbain est majoritairement de type discontinu.
- **Les surface en eau et milieux humides** ne représentent que 2 % (moins de 30 km²).



Type d'occupation du sol	Part (%) 2018	Surface (km ²) 2018
Cultures permanentes	0,28%	5,07
Eaux continentales	1,48%	26,52
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	0,10%	1,77
Espaces verts artificialisés, non agricoles	0,25%	4,42
Forêts	47,33%	849,24
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	3,47%	62,20
Mines, décharges et chantiers	0,30%	5,30
Prairies	15,19%	272,31
Terres arables	12,67%	227,31
Zones agricoles hétérogènes	12,29%	220,55
Zones humides intérieures	0,20%	3,58
Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	1,83%	32,87
Zones urbanisées	4,62%	82,87
Total général	100,00%	1794,21

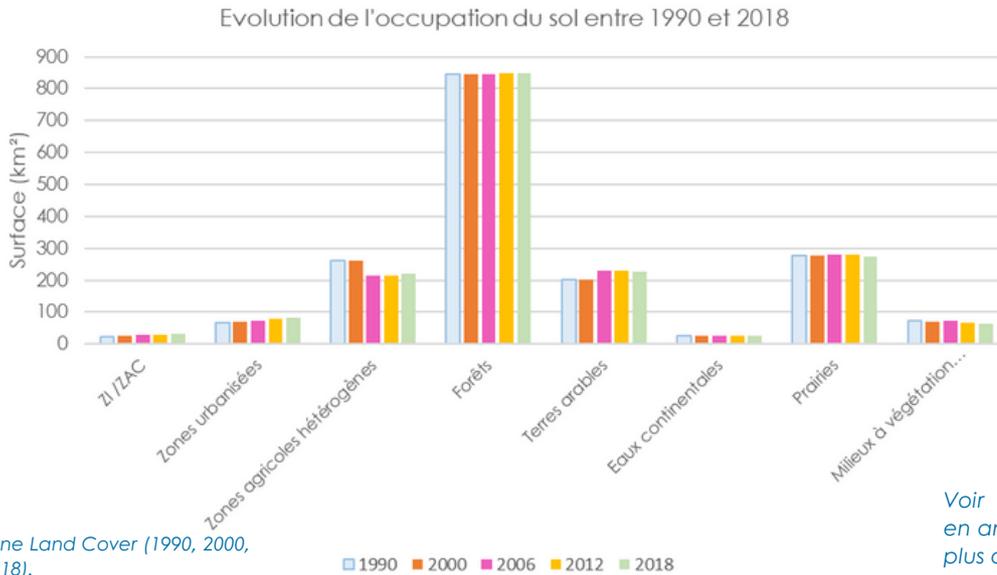
Légende :

- Villes principales
- Cours d'eau principaux
- Périmètre de l'étude
- Occupation du sol
 - 111 - Tissu urbain continu
 - 112 - Tissu urbain discontinu
 - 121 - Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
 - 122 - Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
 - 131 - Extraction de matériaux
 - 142 - Equipements sportifs et de loisirs
 - 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation
 - 221 - Vignobles
 - 231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
 - 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
 - 243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
 - 311 - Forêts de feuillus
 - 312 - Forêts de conifères
 - 313 - Forêts mélangées
 - 321 - Pelouses et pâturages naturels
 - 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation
 - 411 - Marais intérieurs

Source : Corine Land Cover (2018)

Fiche 3.1. Aménagement du territoire et occupation du sol

● Evolution de l'occupation du sol depuis 1990 sur le périmètre



Type d'occupation du sol (Corine Land Cover)	Taux d'évolution 1990-2018 (%)	Taux d'évolution 2006-2018 (%)	Part de la surface totale en 2018
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	+76,04%	+76,04%	0,1 %
Espaces verts artificialisés, non agricoles	+ 17,41%	+18,38%	0,25%
Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	+ 38,82%	+16,60%	1,8 %
Zones urbanisées	+22,03%	+14,09%	4,6 %
Zones agricoles hétérogènes	-15,88%	+2,81%	12,3 %
Zones humides intérieures	+1,13%	+1,73%	0,2 %
Forêts	+0,59%	+0,47%	47,3 %
Terres arables	+12,30%	-1,15%	12,7 %
Eaux continentales	+0,34%	-2,93%	1,5 %
Prairies	-1,34%	-3,30%	15,2 %
Cultures permanentes	-6,10%	-6,10%	0,3 %
Milieux à végétation arbustive et / herbacée	-14,20%	-14,61%	3,5 %

➔ Les principales tendances d'évolutions entre 1990 et 2018

- Entre 1990 et 2018, **une relative stabilité de l'occupation des sols** : les variations surfaciques sont faibles ;
- **Une hausse de l'artificialisation des sols et du développement urbain/périurbain** avec une augmentation des surfaces artificialisées et plus particulièrement du tissu urbain discontinu (+ 22,4 % entre 1990 et 2018, soit + 15 km²) et des zones industrielles ou commerciales (+ 53 % ; + 9 km²) ;
- **Une très légère hausse des surfaces de forêts de conifères et des forêts mélangées** au détriment des forêts de feuillus, en lien avec les politiques de reboisement mises en place dans les zones montagneuses du Jura et du Bugey ;
- Une **hausse des surfaces essentiellement agricoles et des terres arables** (+ 12,30 % ; + 25 km²), marquée entre 1990 et les années 2000 et qui ralentit par la suite (+ 1,3 % pour les surfaces essentiellement agricoles entre 2006 et 2018). Un léger recul des surfaces des terres arables est constaté depuis 2006 ;
- **Un recul des surfaces de prairies et des pelouses/pâturages naturels** ;
- Une diminution des surfaces des systèmes cultureux complexes sur la période 1990-2018.

Fiche 3.1. Aménagement du territoire et occupation du sol

● Aménagement du territoire et implications sur les ressources en eau

➔ L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols

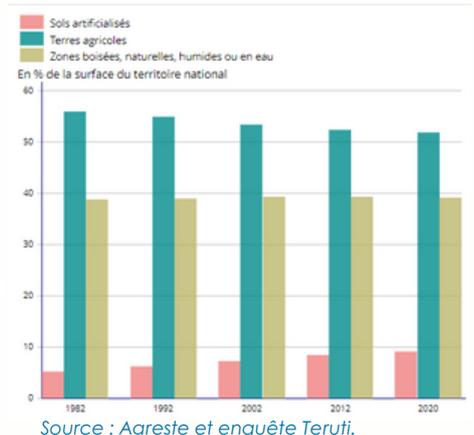
De manière similaire à ce qui est constaté à l'échelle nationale, **le bassin de l'Ain aval et de ses affluents est marqué par l'artificialisation et l'imperméabilisation de sols**. Ces dernières années, compte tenu de la croissance démographique, de l'attractivité du territoire et du développement des activités économiques, les surfaces artificialisées ont pris de l'ampleur notamment dans la basse vallée de l'Ain ou à proximité des principaux pôles urbains.

Qu'est ce que l'artificialisation de sols ? L'artificialisation se définit comme la transformation des sols naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbains, routiers ou industriels. Elle a des effets sur les ressources en eau à la fois en milieu rural (augmentation de la taille des parcelles, disparation des haies et du bocage, fragmentation des écosystèmes naturels, perte de biodiversité, etc...) et en milieu urbain (imperméabilisation des sols due à la construction de bâtiments, routes et parking et gestion des eaux pluviales) et autant sur un plan qualitatif (transfert de polluants) que quantitatif (ruissellement, coup d'eau, inondation).

En 2018, selon l'Observatoire régional de l'Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes, **le taux d'artificialisation des sols dans l'Ain était de 7,8 %**. Si ce taux reste inférieur à la moyenne régionale (8,7 %), **la tendance à l'augmentation reste préoccupante**. Sur le périmètre, les territoires artificialisés occupent en moyenne 6% des surfaces des communes (2018) ; cette part atteint 35,6 % à Ambérieu-en-Bugey et 34,7 % à Saint-Vulbas. Cet étalement urbain se fait au détriment des surfaces agricoles et forestières.

Malgré l'existence de réglementations encadrant l'artificialisation des sols et leur imperméabilisation (code de l'urbanisme, loi Grenelle II, loi ALUR, loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, Plan Climat, ...), **la dynamique de l'artificialisation reste importante sur le bassin**. La Stratégie "Eau-Air-Sol" de l'Ain note que localement le développement de l'urbanisation s'est ainsi opéré de manière mal maîtrisée et peu organisée.

Face à ce constat, des politiques publiques sont mises en place pour lutter contre l'artificialisation des sols (ex. via la réglementation de l'urbanisme, la protection des espaces naturels et agricoles, la lutte contre l'étalement urbain, etc..).



Divers documents d'urbanisme intègrent des éléments concernant l'artificialisation des sols. C'est par exemple le cas des SCoT, des SRADDET, des PCAET. Voir la cartographie des plans et programmes.

Le **Plan biodiversité (2018)** qui met en œuvre la Stratégie nationale intègre un **objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN)**. Cette démarche consiste à réduire au maximum l'extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville.

La **Stratégie départementale « Eau-Air-Sol » de l'Ain** vise l'atteinte de l'objectif de ZAN à l'horizon 2040 et réduire à l'échelle régionale la consommation foncière réelle d'au moins 50 % en 2027 par rapport à la moyenne de consommation foncière réelle annuelle entre 2013 et 2017 à l'échelle de la région (32,5 km²/an).

➔ La gestion des eaux pluviales

L'objectif recherché aujourd'hui est de gérer autant que possible les eaux pluviales « à la source », c'est-à-dire en favorisant leur infiltration plutôt que leur collecte par les réseaux.

Un Schéma directeur de gestion des eaux pluviales est notamment identifié à Ambérieu-en-Bugey (porté par la commune).

La Loi NOTRe, a rendu obligatoire la compétence pour les communautés d'agglomération. La prise de compétence est facultative pour les communautés de communes.

Fiche 3.1. Aménagement du territoire et occupation du sol

● Aménagement du territoire et implications sur les ressources en eau

➔ L'adéquation des projets de développement urbain avec la disponibilité de la ressource



Au regard de la croissance démographique, **la question de l'adéquation des projets urbains à la disponibilité de la ressource en eau est une question stratégique.** A consommation par habitant constante, une hausse de la démographie pourrait engendrer des prélèvements supplémentaires dans la ressource.

Des interrogations émergent localement concernant la sécurisation de la production d'eau potable que l'on peut résumer par cette question : **Faut-il conditionner l'urbanisation à la disponibilité de la ressource ?**

Plusieurs SCoT du périmètre intègrent des orientations visant à mettre en adéquation leur projet de développement avec la disponibilité des ressources en eau du bassin. Pour autant, cette prise en compte est encore peu effective.

➔ Mutations agricoles et rurales



Consécutivement à l'intensification de l'agriculture et afin de faciliter la mécanisation et l'exploitation de parcelles plus grandes, l'Etat a lancé à partir des années 1960 une campagne de **remembrement**. Cela a conduit à de fortes mutations de l'espace rural et agricole au cours des années 1970-1980 (réduction des linéaires de haies, etc...).

Dans la plaine de l'Ain, **la mutation agricole a entraîné de profondes modifications paysagères et écologiques**, avec le passage d'un paysage de landes gérées extensivement par le pâturage à un espace de céréaliculture irriguée.

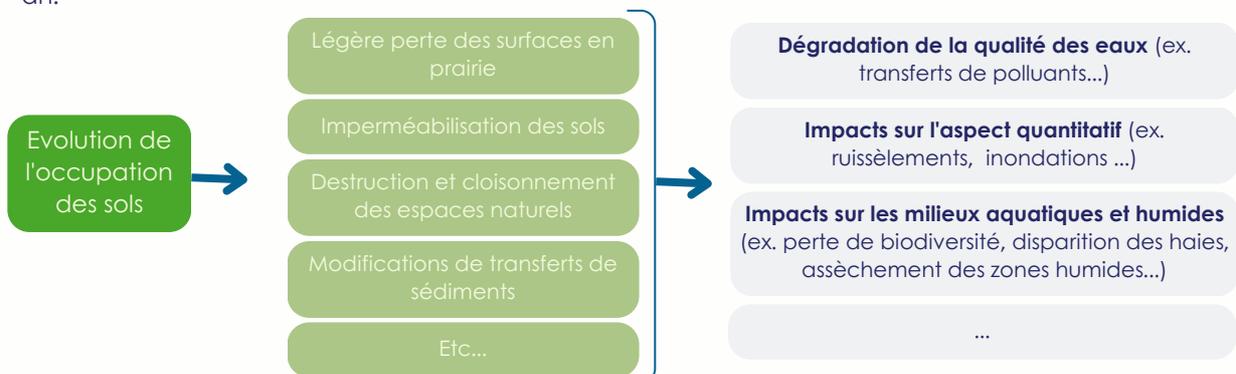
Sur le plateau du Bugey, le phénomène de **déprise agricole** a entraîné une modification des paysages naturels (fermeture des milieux ouverts, embroussaillage des pelouses sèches, abandon de l'exploitation des zones humides...).



➤➤ **Ces modifications paysagères ont simultanément été accompagnées de travaux hydrauliques** avec des opérations de drainage (concerne plutôt le bassin du Suran), de curages, de recalibrages des cours d'eau, etc.... visant à évacuer les eaux plus rapidement vers l'aval.

➤➤ **Ces évolutions ont eu des impacts significatifs sur les ressources en eau et la biodiversité** : suppression du bocage et des haies (- 36 %), perte de biodiversité, assèchement de zones humides, augmentation des ruissellements et des lessivages, augmentation des transferts de polluants aux cours d'eau, ...

La modification des paysages ruraux et agricoles est également inhérente à la déprise agricole observée sur le territoire. Sur le département de l'Ain, la diminution des surfaces agricoles est en moyenne de 400 ha par an.



Aujourd'hui, les initiatives se multiplient, notamment dans le département de l'Ain, pour restaurer voire recréer ces linéaires de haies bocagères, dont les fonctionnalités économique, agricole et environnementale sont importantes. Ainsi, plusieurs collectivités se sont engagées dans des programmes de replantation (ex. marathon de la biodiversité).